

beaucoup d'à-propos à l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud sauf pour ce qui est, peut-être, de sa déclaration selon laquelle le bill a été présenté aussitôt que possible, ce dont on a parlé à maintes reprises au cours de ce débat.

Je veux éviter les répétitions mais la discussion n'a pas du tout porté, aujourd'hui, sur ce point particulier que le 15 janvier, le présent gouvernement a laissé prévoir, en temps de crise, que des modifications importantes seraient proposées à la loi sur l'assurance-chômage. L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a voulu aborder cette question à nouveau aujourd'hui et je veux que dans le même hansard, une répétition,—probablement pas souhaitable, mais certainement nécessaire,—précise que, comme chacun le sait, ce gouvernement s'est vanté et a déclaré, le 15 janvier, par l'intermédiaire du gouverneur général, qu'il avait élaboré des programmes pour venir en aide aux ouvriers et qu'en particulier, il se proposait de faire modifier la loi sur l'assurance-chômage.

Le chef de l'opposition n'a pas perdu de temps pour ce qui est de la crise du chômage qui existait au Canada. Il a dit, le 19 janvier, comme en fait foi la page 37 du hansard,—je tiens à signaler à tous que, bien que le hansard soit rendu à quelques milliers de pages, cette proposition est consignée à la page 37, à la deuxième journée de la session; il n'était pas possible de formuler une proposition de cette nature dès le premier jour car c'est interdit par les us et coutumes de la Chambre,—mais à la page 37 du hansard de la présente session, le chef de l'opposition a proposé, au sujet de la sérieuse crise de chômage qui existait au Canada, que la Chambre étudie sans délai les projets du gouvernement visant à régler ce grave problème. Un débat comme celui qui porte sur le discours du trône aurait peut-être pu revêtir plus d'importance pour la faible opposition que pour le présent gouvernement. Néanmoins, le chef de l'opposition a proposé de remettre le débat à plus tard si le gouvernement avait des projets comme celui dont nous sommes présentement saisis par ce bill.

Le 21 janvier, comme en fait foi la page 147 du hansard, mon voisin de pupitre, l'honorable député de Bonavista-Twillingate, a demandé au gouvernement, s'il n'était pas disposé à suspendre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, en raison de la gravité du chômage, de dire du moins au pays ce qu'il avait l'intention de faire à l'égard des modifications à la loi sur l'assurance-chômage, et les honorables députés qui consulteront la page 147 du hansard de

ce jour verront que l'honorable député de Bonavista-Twillingate a touché au nœud de la question. La mesure n'était pas prête.

La question a été répétée et le gouvernement devrait en rougir. Les honorables députés constateront au hansard du 26 janvier que la même requête a été adressée au gouvernement. Nous avons dit que nous étions prêts, dans l'opposition, à renoncer à certains droits très importants à cause du débat général qui peut avoir lieu sur la législation prévue dans le discours du trône. On a demandé au gouvernement si, dans l'intérêt des chômeurs, il avait une proposition à présenter à la Chambre.

Si je voulais retarder le comité, ce que je ne veux pas, je pourrais citer longuement une question consignée au hansard, où l'honorable député d'Essex-Est défiait le gouvernement de lui dire si son programme législatif était prêt lorsqu'il a annoncé ses mesures fantaisistes au sujet du chômage. Le programme législatif n'était pas prêt, le ministre du Travail l'a avoué au comité des relations industrielles. Il a dit que la Commission de l'assurance-chômage avait de très nombreuses obligations à remplir durant les mois critiques de l'hiver dernier.

Je comprends cela; toutefois, ce que je ne puis comprendre c'est qu'un gouvernement qui fait dire au gouverneur général qu'il a un programme visant à alléger les difficultés et à assurer le confort et le bien-être, retarde comme il l'a fait, la présentation du bill à l'étude. Ce qui est pire, c'est qu'au moment où cette question exigeait un examen critique, le gouvernement a tenté de rendre l'opposition responsable de tout retard apporté à faire bénéficier les chômeurs de ces avantages. En fait, puisqu'il est question d'avantages, on a démontré clairement que les avantages ne constituent peut-être que 8 ou 10 p. 100 du coût des autres éléments financiers que comprend ce bill.

J'ai dit hier soir que j'espérais que le ministre des Finances serait parmi nous lorsque nous étudierions plus à fond cette mesure législative. Ce matin, je désirais vivement me renseigner auprès du ministre au sujet de certains aspects de ce bill qui touchent de près le ministre des Finances et son ministère, de trop près peut-être. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que j'estimais qu'une nouvelle question avait été soumise à l'attention du comité. Qu'elle soit pertinente ou non, elle a été amenée par le ministre du Travail à propos des modifications de 1950. Il était souhaitable, à mon avis, que le public et le comité puissent lire de façon consécutive les raisonnements qui se rattachaient à cette question une fois qu'elle a été acceptée aux fins du débat, mais je continue de m'inquiéter et d'avoir de très graves doutes au sujet de